

COMPTE – RENDU de la Réunion du 11 Mars 2024

Date de convocation : 04 Mars 2024

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de mars à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, Mme. Marie-José DOUCET, M. Claude
VERNET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CA-
BRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M.
Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Isabelle PAYROT,
Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Christian
GINIER, et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente, M. Jean Pierre MASBOU

Maires présents : Néant

Procurations : Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente donne procuration à M. Claude
JOUILLIE, M. Jean Pierre MASBOU donne procuration à M. Christian SAINT-AFFRE.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Christian GINIER a été nommé à cette fonction.

Serge MASBOU propose de passer à l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (20 novembre 2023)
et demande si quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2023, le vote se
décomposant comme ci-dessous :

Pour : 21
Contre : 00
Abstention : 00

A noter qu'à la demande de Mme DEMAEGDT il sera discuté dans les questions diverses, de l'échéance 2026 avec
notamment le transfert de compétence eau et assainissement.

I – DÉLIBÉRATION : Election du 1er vice-président

N°2024-001

Monsieur le Président informe les délégués de la démission de Monsieur Hervé TASTAYRE de ses fonctions de 1^{er} vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC. (Courrier reçu le 22 janvier 2024)

Il fait appel à candidature.

M. Christian GINIER propose sa candidature, il est élu à SAUJAC donc sur le même secteur que M. TASTAYRE, il est disponible.

M. Serge MASBOU demande aux membres présents s'ils souhaitent voter à bulletin secret ou à main levée. L'assemblée est d'accord pour un vote à main levée.

Les délégués procèdent au vote.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour

0 Contre

1 Abstention

M. Christian GINIER ayant obtenu la majorité, est proclamé 1^{er} Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac et installé aussitôt dans ses fonctions.

II – DÉLIBÉRATION : Election d'un membre du bureau

N°2024-002

Serge MASBOU invite le Conseil Syndical à élire un membre associé au bureau syndical et fait appel à candidature.

M. GINIER étant déjà membre avant son élection vice-président, il faut élire un nouveau membre.

M. SAINT AFFRE demande si M. TASTAYRE reste délégué ? Serge lui répond, oui c'est la raison pour laquelle nous votons un nouveau membre, s'il avait démissionné de son poste de délégué, la commune aurait dû le remplacer par un autre conseiller municipal.

Le bureau se réunit de temps en temps, notamment pour préparer les conseils syndicaux mais aussi parfois sur des sujets importants.

La candidature de Mme Catherine BOUCHETOU est proposée.

Les votes sont répartis comme suit :

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

Mme Catherine BOUCHETOU ayant obtenu l'unanimité, est proclamée membre du bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac et installée aussitôt dans ses fonctions.

III – DÉLIBÉRATION – Approbation du Compte de Gestion Exercice 2023 : BP 18200

N°2024-003

M. le président rappelle que la période budgétaire est là pour toutes les collectivités.

Il rappelle aussi que le Compte de Gestion est en étroite relation avec le Compte Administratif, il est réalisé par la trésorerie de Villefranche de Rouergue. Pas d'observation ni de réserve de la part du Trésorier.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'approbation des Comptes de Gestion du BP 18200,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision leur ayant été présentée.

21 Pour 0 Contre 0 Abstention

IV – DÉLIBÉRATION – Approbation du Compte Administratif EXERCICE 2023 : BP 18200

N°2024-004

Le Président commente ce Compte Administratif :

La lecture du compte fait apparaître un petit solde positif d'exécution de 26 825,31 € et un déficit d'investissement de 198 742,88 €.

L'augmentation des dépenses d'énergie a impacté ce solde d'exécution (+ 50 000 € pour l'énergie et carburant en 2023), ce solde était habituellement à hauteur de 80 000€.

Coté investissement les différentes opérations sont détaillées à l'assemblée.

M. Claude VERNET invite le Conseil Syndical à se prononcer sur le compte administratif présenté.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents le compte administratif leur ayant été présentée avec la répartition suivantes en nombre de voies (M. Serge MASBOU, Président ne participe pas au vote) :

20 Pour 0 Contre 0 Abstention

V – DÉLIBÉRATION d'Affectation du Résultat 2023 : BP18200

N°2024-005

Serge MASBOU rappelle les reports notés.

Il propose de reporter au 002 en recette de fonctionnement la somme de 96 169,47€.

Après concertation des membres présents, et oui cet exposé, le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2023.

Les votes sont répartis comme suit :

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

VI – DÉLIBÉRATION d'Approbation du Budget 2024 : BP 18200.

N°2024-006

Serge MASBOU propose de voter un budget prévisionnel le plus sincère possible.

Il présente le budget par chapitre. Nos prévisions sont plus importantes notamment sur l'électricité, l'achat d'eau et en 3^{eme} le carburant. Mais aussi tous les consommables, les charges à caractère général et de personnel aussi.

A noter, le SIEDA annonce une baisse du tarif du mégawatt.

Un peu plus de charges financières car nous allons débloquer l'emprunt cette année.

Sur les recettes de fonctionnement, le volume des ventes baisse et le prix de l'eau augmente légèrement, les travaux continuent encore ce début d'année et les prévisions aussi.

Pour l'investissement, les différentes opérations sont énumérées et présentées aux élus.

Serge MASBOU déplore le manque d'accompagnement des services de l'Etat pour les Investissement du Syndicat.

Après concertation des membres présents, et ouï cet exposé, le Conseil Syndical vote à l'unanimité le Budget 2024.

Les votes sont répartis comme suit :

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

VII – DÉLIBÉRATION – SIEDA : Opération Collective Autoconsommation

N°2024-007

Le SIEDA propose de faire une étude de faisabilité dans le cadre des économies d'énergie. L'idée est d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du SIEF pour faire de l'auto consommation individuelle. Le tarif de l'étude est de 1 250€ par site.

Après concertation des membres présents, et ouï cet exposé, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la délibération présentée.

Les votes sont répartis comme suit :

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Rapport CALLIGEE (Contrôle du débit de la Diège)

Pour rappel, nous avons mandaté la société CALLIGEE pour effectuer des mesures de débit sur la Diège aux trois points où nous avons les radars.

L'idée était de voir si la programmation de nos appareils était bonne, est ce que le coefficient K est bien défini, il correspond à la rugosité de l'équipement.

CALLIGEE a défini les coefficient K plus petit.

Le SIEF reste dubitatif sur plusieurs éléments notamment sur les mesures ci-dessous, comment expliquer la différence entre 19.5m³/h (mesure Calligee) et 252m³/h (mesure OFB) à 20m de distance et 3 jours d'intervalle.... Calligee pense à une résurgence

	Salles	Perte de débit Salles -> Pont 30	Pont 3 O	MESURE OFB Camping 300m en AVAL des 3 Eaux		<u>DELTA SIEF -> OFB</u>	Perte de débit 30->St ju	St Julien	Total perte
19-juil	92,5 m3/h	-73 m3/h	19,5 m3/h	16/07/2023	252 m3/h	<u>232,5 m3/h</u>	119,6 m3/h	139,1 m3/h	46,6 m3/h
				24/07/2023	144 m3/h	<u>124,5 m3/h</u>			
21-sept	77,5 m3/h	-33 m3/h	45 m3/h	18/09/2023	72 m3/h	<u>27 m3/h</u>	34,2 m3/h	79,2 m3/h	1,7 m3/h
				24/09/2023	180 m3/h	<u>135 m3/h</u>			

Le syndicat cherchait des réponses, et le rapport apporte des interrogations, les termes hypothèses, investigations complémentaires, études, approximative, précautions reviennent beaucoup !!

Pour terminer sur la sécurisation de la ressource, Marc DUMAS rappelle les données :

Auto production : 1 2000 m3/j
 Interconnexion Capdenac : 1 600 m3/j
 Interconnexion Montbazens : 460 m3/j
 3 200 m3/j

La consommation max en 2022-2023 était d'environ 2 200 m3/j.

Pour rappel, la consommation moyenne pour un foyer est passée en 20 ans de 118m³ à 80m³.
 L'évolution des branchements est à + 10%.

Sur le papier cela peut fonctionner, mais à l'été 2023, le SIEF voulait essayer de fermer ses captages pour prouver que même si le syndicat ne capte pas, la Diège s'assèche mais les interconnexions nous ont dit qu'elles ne pourraient pas nous fournir à hauteur des engagements.

Suite à cela, le SIEF a souhaité rencontrer le Syndicat du Ségala pour discuter de la sécurisation du réseau, afin de savoir si une connexion serait possible. Cette rencontre a fait suite aussi au rendez-vous que nous avons eu avec l'Agence de l'Eau à FOISSAC.

2. Marché de travaux CVM, Réservoirs et MBC

Marché CVM : tout est quasiment fini, Serge MASBOU rappelle que l'agence de l'eau n'a rien financé de ces travaux (300 000€).

Marché des réservoirs : la tranche ferme, la 1 et 2 il reste les clôtures, nous avons tout groupé.

A Salles Courbaties, les plans sont validés pour refaire les tuyaux intérieurs en inox, commencement des travaux en septembre ou octobre 2024. En suivant il y aura un travail d'étanchéité à l'intérieur et de bardage à l'extérieur.

La suite en 2025 ce sera le Causse de Salvagnac Cajarc, le petit réservoir de Naussac et le grand réservoir du Teil.

Marchés à bon de commande :

Le 1^{er} Bourrafié / Guinou et Loupiac commencé en novembre 2023, terminé en avril 2024 pour 1 500m de canalisations.

Le 2^{ème} et 3^{ème} : 3 chantiers de déplacement de terrain privé et de sectorisation.

3. Réunion AEAG et membre du bureau

Aucun accompagnement pour refaire les canalisations (sauf si fuyardes, appel à projet délais de 6 mois).

Accompagnement possible pour les études (PGSSE et quantitatif 2050) et sur les gouvernances.

Pour les CVM ? L'agence de l'eau a suggéré de demander aux abonnés de laisser couler l'eau et de faire défalcation de xxm3 sur la facture ou de mettre en place des purges automatiques sur chaque antenne.

4. Demande de Mme DEMAEGDT sur le transfert de compétence

Le SIEF va à une réunion organisée par l'Association Des Maires (ADM) le 20 mars prochain, qui va peut-être nous éclairer un peu plus.

Ce transfert de compétence doit avoir lieu au plus tard le 01/01/2026.

Quel impact pour les syndicats :

Il y a 2 types de syndicat ceux qui sont intracommunautaires (dépendent d'une seule communauté de communes) ce qui n'est pas notre cas, et les supra communautaires (plusieurs communautés de communes), c'est notre cas.

Le syndicat deviendrait Syndicat Mixte (il ne l'est pas aujourd'hui), la question que l'on peut se poser est celle de savoir comment les membres seront répartis. Serge MASBOU rappelle qu'à ce jour les deux Communautés des Communes se taisent, pas de débat en cours à notre connaissance.

Marc DUMAS pense que le débat avec les Communautés de Communes se fera obligatoirement en 2025.

5. Info PAFS

Les PAFS sont des substances per- et polyfluoroalkylées = polluants éternels.

A partir de 2026, il faudra rechercher les PAFS, la 1ere analyse sera financée par l'Etat et ensuite ce sera à la charge des collectivités.

La 1ere étude est lancée en Occitanie.

6. Rappel Intervention Ecole

Le SIEF peut intervenir pour présenter le petit cycle de l'EAU dans les écoles des communes du territoire. Serge MASBOU et Marc DUMAS faisaient une présentation cette après-midi aux élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 à Gelles. Bilan positif, élèves très intéressés et questions pertinentes.

Le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 23 h.